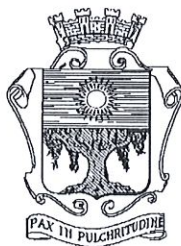


AR PREFECTURE

006-210600110-20210316-08-DE  
Reçu le 22/03/2021



DEPARTEMENT  
DES  
ALPES-MARITIMES



ARRONDISSEMENT  
DE  
NICE

**VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER**  
ALPES-MARITIMES - 06310

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 08 – BUDGET COMMERCIAL – ANNEE 2020 : AFFECTATION DU  
RESULTAT DU BUDGET ANNEXE « COMMERCIAL » DE L'EXERCICE 2020

Séance Publique Ordinaire du 16 MARS 2021  
A 19 heures dans la salle André Compan  
Présidence de Monsieur Roger ROUX, Maire

ETAIENT PRESENTS : M. Roger ROUX, Maire, Mme Marie-José LASRY, M. Didier ALEXANDRE, Mme Arzu-Marie PANIZZI, M. Stéphane EMSELLEM, Mme Françoise SANCHINI, M. Guérino PIROMALLI, Mme Christiane VALLON, M. Grégory PETITJEAN, M. Guy PUJALTE, M. Michel CECCONI, M. André RIOLI, Mme Martine OLLIVIER, Mme Evelyne BOICHOT, Mme Sylvie REVERDY, M. Michel LOBACCARO, Mme Charlotte MARC, Mme Alexandra CANAL, M. Patryk OCHOCINSKI, M. Théo PANIZZI, M. Gérald MARIN, Mme Marie Anne SYLVESTRE, Mme Jacqueline POTFER, M. Douglas MARTIN.

PROCURATIONS : M. Jean-Elie PUCCI à Monsieur Roger ROUX, Mme Sophie REID à Mme Arzu-Marie PANIZZI, Mme Carolle LEBRUN à Mme Alexandra CANAL.

QUORUM : 14

PRESENTS : 24

VOTANTS : 27

Secrétaire : M. Théo PANIZZI

Date de convocation de séance : 10 mars 2021



### VIII - BUDGET COMMERCIAL – ANNEE 2020 : AFFECTATION DU RESULTAT DU BUDGET ANNEXE « COMMERCIAL » DE L'EXERCICE 2020

Monsieur Didier ALEXANDRE, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2311-5 et R2311-11,

Vu le budget annexe « commercial » de l'exercice 2020,

Vu le compte de gestion du budget annexe « commercial » de l'exercice 2020,

Vu le compte administratif du budget annexe « commercial » de l'exercice 2020,

Vu l'avis de la Commission des Finances du 3 mars 2021,

Les articles L2311-5 et R2311-11 et suivants du code général des collectivités territoriales fixent les règles de l'affectation des résultats.

Le vote du compte administratif et du compte de gestion constitue l'arrêté des comptes de la commune. Au titre de l'exercice clos, il fait ressortir un résultat de la section de fonctionnement et le solde d'exécution de la section d'investissement corrigé des restes à réaliser.

La M14 encadre les modalités d'affectation du résultat de fonctionnement.

Considérant les résultats de clôture de l'exercice 2020, tels qu'ils apparaissent conjointement au compte administratif et au compte de gestion du Receveur Municipal, soit :

- Excédent de fonctionnement : 45 815,50 €
- Excédent d'investissement : 415 946,89 €

Compte tenu que le solde des Restes à Réaliser s'élève sur l'exercice 2020 à 442 206,39 €, le besoin de financement de la section d'investissement est donc de 26 259,50 €.

Afin de couvrir ce besoin de financement, il convient d'affecter l'excédent de fonctionnement sur le budget primitif 2021 de la manière suivante :

- 26 259,50 € en recette d'investissement au compte 1068 « autres réserves ».
- 19 556,00 € en recette de fonctionnement au compte 002 Excédent antérieur reporté »

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

PAR 23 VOIX POUR  
ET 4 ABSTENTIONS (M. Gérald MARIN, Mme Marie-Anne SYLVESTRE, Mme  
Jacqueline POTFER, M. Douglas MARTIN)

AR PREFECTURE

006-210600110-20210316-08-DE  
Reçu le 22/03/2021



- AFFECTE les résultats au budget annexe « commercial » de l'exercice 2021 de la façon suivante :

- Excédent de fonctionnement soit : 19 556,00 € au compte 002 « excédent de fonctionnement reporté »,
- En recette d'investissement soit 26 259,50 € au compte 1068 « autres réserves »

Fait et délibéré à Beaulieu-sur-Mer les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Maire,  
Roger ROUX





SEINE-SAINT-DENIS PREFECTURE

006 24 10 0110-20210316-08-DE  
Recu 16/02/03/2021

